

Zeitschrift: Allgemeine schweizerische Militärzeitung = Journal militaire suisse =
Gazetta militare svizzera

Band: 79=99 (1933)

Heft: 3

Artikel: La Conférence pour la limitation et la réduction des armements

Autor: Ch.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-11681>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nen, in zwei Brigaden, zusammengefasst, von denen sie bei dem Vorstoss auf Mandschuria im Dezember 1932 bei der Umfassungsbewegung gegen General Su Ping-wen guten Gebrauch gemacht haben.

Der Angriff auf die von hohen Randgebirgen umgebene und ebenso durchzogene Provinz Jehol stellte die japanische Armeeleitung vor neue schwere Aufgaben, wie sie bisher kaum zu bewältigen waren. Darum erfolgten die Vorbereitungen sehr sorgfältig, um auch einer nicht gleichwertigen chinesischen Truppe gegenüber keine Rückschläge zu erleiden. Der chinesische Generalgouverneur der Jehol-Provinz hatte eine Kerntruppe von etwa 30,000 Mann zur Verfügung. Ausserdem strömten ihm Unterstützungen aus Nordchina zu, da der hauptsächlichste Pass nördlich von Peking, der Pass von Kupeikou, den Chinesen in Richtung der Hauptstadt Jehol noch freistand. Auf die winterliche Kälte waren die Japaner im Winter 1931 recht schlecht vorbereitet. Sie haben bei den Nonni-Kämpfen zahlreiche Leute infolge Erfrierens verloren. Erst durch diese schlechte Erfahrung gewitzigt, sind die Truppen mit brauchbarer Winterkleidung ausgerüstet worden und können nun allen Unbilden der Witterung trotzen.

La Conférence pour la limitation et la réduction des armements.

La reprise des travaux de la Conférence n'a pas eu, en cette année 1933, l'éclat qui marqua ses débuts. Il faut reconnaître que depuis le mois de juillet les difficultés dans lesquelles elle se débat n'ont pas diminué et que la solution du problème est de nature, sinon à décourager ceux qui s'y sont attelés, du moins à lasser quelque peu leur bonne volonté.

Il est peut-être utile de faire ici le point et d'examiner impartialement la situation. Nous pourrions ensuite exprimer quelques impressions personnelles, recueillies dans les couloirs de la «Cage de Verre» puisque la Conférence, imitant en cela les particuliers plus que les états a réduit son train en renonçant au Palais du Conseil Général.

La revue «Désarmement»*) a publié une brochure bien documentée qui passe en revue les actes officiels et non officiels de la Conférence; nous en extrayons quelques données et quelques dates propres à rafraîchir la mémoire de nos lecteurs:

2 février 1932. Ouverture de la Conférence. 61 états sur 64 sont présents.

*) Genève, 3 rue Butini.

5 février. Dépôt des propositions françaises par M. Tardieu.

25 février. La Commission générale rejette la résolution proposée par l'U. R. S. S. tendant à la poursuite des travaux sur la base du principe du désarmement total et général. La Commission générale constitue cinq autres grandes commissions : politique, terrestre, navale, aérienne et des dépenses de la défense nationale.

20 avril. La Commission générale adopte une résolution stipulant que la convention devra appliquer les dispositions de l'art. 8 du Pacte. En conséquence, réduction des armements au minimum compatible avec l'exécution des obligations internationales, tenant compte de la situation géographique et des conditions spéciales de chaque état. Seul M. Litvinoff vote contre la résolution.

22 avril. La Commission générale adopte une résolution de sir John Simon (Grande-Bretagne) en faveur du principe du désarmement qualitatif et selon laquelle la détention ou l'usage de certaines catégories ou de certains types d'armes serait soit interdits à tous les états, soit internationalisés. La Commission générale charge les commissions terrestre, navale et aérienne d'examiner immédiatement quelles sont les armes qui ont les caractères les plus spécifiquement offensifs ou qui ont le plus d'efficacité contre la défense nationale, ou qui sont les plus menaçantes pour les populations civiles.

22 juin. M. Hugh Gibson (Etats-Unis) présente les propositions du président Hoover pour une all-round réduction d'un tiers de tous les armements. M. Grandi accepte, au nom du gouvernement italien, le plan Hoover dans son ensemble et sans aucune condition ou réserve.

20/23 juillet. Discussion par la Commission générale du projet de résolution proposé par M. Bénès comme conclusion de la première période de la conférence. Son adoption par 41 voix contre 2 et 8 abstentions. Ultimatum de l'Allemagne qui ne reviendra pas à Genève à la reprise des travaux de la Conférence, si la question de l'égalité des droits en matière de désarmement n'a pas reçu un éclaircissement satisfaisant.

28 août. Le gouvernement allemand remet au gouvernement français un mémorandum sur l'égalité des droits.

21 septembre. Le bureau reprend ses travaux et adopte un programme de travail, basé sur la résolution Bénès du 23 juillet.

3 novembre. Le bureau de la Conférence se réunit de nouveau, toujours sans la participation de l'Allemagne.

14 novembre. La délégation française soumet le nouveau plan français dans un mémorandum officiel à la Conférence.

17 novembre. Sir John Simon (Grande-Bretagne) expose le point de vue du gouvernement britannique sur la question de l'égalité des droits.

5/11 décembre. Conversations entre MM. MacDonald et Sir John Simon, Herriot et Paul-Boncour, von Neurath, le baron Aloisi (Italie) et Norman Davis (Etats-Unis) sur le retour de l'Allemagne. Les conversations aboutissent le 11 décembre par la signature des délégués des cinq puissances d'une déclaration commune, disant e. a. que l'un des principes qui devait servir la Conférence devait être l'octroi à l'Allemagne de l'égalité des droits dans un régime qui comporterait pour toutes les nations la sécurité et que ce principe devrait trouver son expression dans la Convention, etc., etc.

10 décembre. Propositions japonaises concernant la réduction des armements navals: 38 % de moins pour le tonnage global des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne et 14 % pour le Japon. Le coefficient de Washington serait ainsi modifié de 6,33 à 8,58.

14 décembre. La Commission générale, dans laquelle l'Allemagne a repris sa place, félicite la Conférence à cinq du succès de ses efforts, etc., etc.

Et dès le début de 1933 le bureau de la Conférence a repris ses travaux en vue de la réunion de la Conférence en février.

L'année 1932 au cours de laquelle les commissions techniques ont établi des données numériques a-t-elle fait avancer la question? Oui, si l'on envisage qu'un résultat plus ou moins négatif en est un. Non, si l'on veut trouver dans ses travaux un moyen de diminuer prochainement les armements. Car les commissions politiques jugent les données des commissions techniques insuffisantes pour prendre ou même proposer des solutions immédiates. Et l'on assiste au petit jeu qui consiste à se renvoyer la balle entre techniciens et politiciens. D'aucuns prétendent même que les chiffres des premiers sont inspirés par les désirs des seconds. Alors? Il n'y a pas de motif pour que le petit jeu cesse; il y en a toutefois un et un bon: c'est son coût; le jour où l'argent manquera pour indemniser délégués et experts, il y a bien des chances pour qu'ils restent chez eux.

L'époque actuelle nous rend volontiers impatients dans tous les domaines. Rappelons-nous que Rome n'a pas été bâtie en un jour et reconnaissons qu'une année n'est pas un laps de temps suffisant pour résoudre un problème tel que le désarmement. Mais ce qui nous frappe, ce n'est pas tant l'insuffisance du résultat acquis que la méthode employée pour l'obtenir. J'ai assisté l'autre jour, à une réunion du comité aérien, dans laquelle un délégué a demandé ce que l'on entendait par «réglementation»

et par «contrôle». Il est pour le moins surprenant qu'on en soit là un an après le début de la conférence. Mr. de Madariaga qui présidait en homme soucieux de clarté et de progrès, lui a répondu que règlementation signifiait l'ensemble des règles qu'on adopterait et contrôle le pouvoir donné à tel organisme reconnu d'en vérifier l'exécution. Cela paraît simple. Eh bien non ! parce que «contrôle» n'a, paraît-il, pas le même sens en français qu'en anglais. Un instant après, lorsqu'on se demandait si «pour arriver à la suppression de l'aviation militaire et navale, un système de contrôle et de règlementation paraît suffisant ou bien s'il faut recourir à d'autres mesures plus étendues qui donneraient des garanties plus complètes» le même délégué ou un autre, je ne sais plus, demanda ce qu'on entendait par «suffisant». Est-ce un maximum ou un minimum ? Comme je m'étonnais qu'on en fût encore à chercher en séance des définitions qu'un collégien trouverait dans le dictionnaire, un délégué m'a dit : «On voit bien que vous n'y connaissez rien ! Vous ne savez pas dans quel maquis nous vivons. Chaque mot est une embûche et nous devons toujours nous efforcer de découvrir le sens dangereux qu'on veut lui donner». Et c'est cela que je trouve décevant ; on ne peut pas dire que la confiance règne ; au contraire, le manque de confiance se généralise dans tout l'organisme. On entoure chaque mot de formules de politesse ; chaque proposition est automatiquement renvoyée devant une sous-commission qui l'étudiera et qui rapportera un jour ou l'autre : Il arrive parfois que sur une question de procédure, on suive le chemin tracé, mais il faut bien pour le fond ménager à chacun la possibilité d'être pris en considération. Alors les amendements volent, les suggestions pleuvent et on charge toujours davantage le bateau. On pousse l'analyse si loin que je me demande comment on procédera à la synthèse. A force de réduire tous les matériaux en miettes, on sera dans l'impossibilité de construire le monument. Aujourd'hui (23. février) cependant, la Commission générale a par 21 voix contre 5 admis la proposition française de l'uniformisation des armées du continent européen, selon un service à court terme et à effectifs limités. On s'achemine donc vers le système de l'armée de milices. L'étude de ce problème précéderait donc celle des effectifs et du matériel. Ce résultat revêt un aspect politique nouveau. L'Allemagne se trouve seule pour la première fois, sans même l'appui de la Russie et la France a trouvé un concours de bonnes volontés auquel elle n'était pas habituée jusqu'ici. Au point de vue pratique, il convient de rappeler que ce n'est que dans les questions de procédure que la majorité décide ; pour les questions de fond, il faut l'assentiment unanime. Il y a donc loin de la coupe aux lèvres.

Et c'est pourquoi, sans parti pris, en souhaitant la limitation et la réduction des armements compatibles avec la sécurité des états, ainsi que l'indique le titre de la conférence (on oublie trop souvent qu'il n'a jamais été question, sauf pour les Russes, de désarmer intégralement) on est porté à douter du résultat final. Les thèses en présence: Arbitrage, sécurité, désarmement pour la France, désarmement, d'où découlera la sécurité, pour d'autres, se heurtent à de telles oppositions qu'on se demande si elles permettront l'entente. L'atmosphère est lourde d'électricité tout autour du globe et les palabres de Genève ne se chantent pas sur le même air que les ultimatums d'Extrême Orient et les communiqués de l'Amérique latine. Vous me direz que c'est lorsqu'il y a des malades dans la maison, qu'on appelle le médecin; je suis d'accord, mais vous admettez avec moi que sa tâche est singulièrement ardue dans les circonstances actuelles.
Ch.

Maschinengewehr-Fragen.

Major i. Gst. *Friedländer*, Instruktionsoffizier 5. Div.

In der «Allgemeinen Schweiz. Militärzeitung» Nr. 1 1933 weist Herr Hptm. von Salis in einem Artikel «Maschinengewehr-Fragen» mit Recht auf verschiedene Mängel an unserem MG. und unserer Mitraillleurausbildung hin. Er lässt ferner den Vorwurf durchblicken, dass man wohl diesen «Détails» nicht die verdiente Aufmerksamkeit schenke.

In den verschiedensten schweiz. Militärzeitschriften sind diese Fragen schon wiederholt behandelt worden, und unsere massgebenden Stellen beschäftigen sich schon lange eingehend damit.

Es erscheint deshalb nur gerecht, wenn wir in dieser Diskussion auch berücksichtigen, was für Hindernisse sich hier entgegenstellen.

1. *Flugzeug-Abwehr*: Versuche über Fliegerbeschuss sind schon seit Jahren im Gange. Sie haben ergeben, dass man mit dem Kreiskorn trifft und es als Zielvorrichtung dringend benötigt. Seine Einführung ist auch für die allernächste Zeit beschlossen.

Folgende Fragen sind aber noch offen:

- a) Sollen alle MG. damit ausgerüstet werden, oder nur die in den Bat. und Abt. für die Flugzeugabwehr speziell bestimmten?
- b) Sollen nicht auch die Lmg. welche bekommen? Die Versuche haben gezeigt, dass man auch damit genügend trifft.
- c) Das Kreiskorn allein hätte wohl schon lange eingeführt werden können; aber es ruft sofort eine spezielle Fliegerstütze